

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Cessions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9271 Société : RSM 106982

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : XIKONTY Abdellmajeed

Date de naissance : 09-03-67

Adresse :

Tél. 0211899083 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

(Signature)

HARMACIE 2000

LALLA ZINER KADIRI

05 22 53 36 05

22 boulevard mohammed 5 . berrechid



Facture N° 20220225-880

Date de vente : 28/01/2022
Médecin traitant :

DOUAHI SANA

Maroc

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
ZOVIRAX CR 5% 2G CREME	1	45,00	TVA (7.00%)	45,00

Total HT	42,06 DHS
TVA	2,94 DHS
Total	45,00 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : quarante-cinq DHS



IF : 70742700 RC : 12920 ICE : 000510808000032
Tel : 05 22 53 36 05 RIB : ATTJARI WAFA BANK 0077800036420000011923
Adresse : 22 boulevard mohammed 5 , berrechid

Zovirax® 5 %

aciclovir
tube de 2 g



IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

Dénomination

Zovirax® 5 %, crème

Composition qualitative et quantitative

Aciclovir (exprimé en produit anhydre) 5,00 g
Excipients : propylèneglycol, poloxamère 407, laurilsulfate de sodium, alcool cétostéarylque, vaseline, diméticone 20, paraffine liquide, Arlacet 165 (monostéarate de glycérol - stéarate de macrogol 100), eau purifiée q.s.p. 100 g

Forme pharmaceutique et le contenu en poids

Crème. Tube de 2 g.

Classe pharmaco-thérapeutique

Antiviral pour usage local

(D : Dermatologie)

Fabriqué par :